

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 24 juillet 2023, à 19 heures 30, en Mairie de CAESTRE, sous la Présidence de M. Jean Luc SCHRICKE, Maire de CAESTRE.

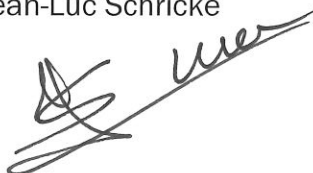
**Présents :** M. SCHRICKE, M. GOSSEY, Mme DEGRAVE, M. CRINQUETTE, Mme ROHART, Mme PARIS, M. LOEWENGUTH, Mme VENNIN, M. CEROUTER, M. CAROUX, Mme VAN DE ROSTYNE  
**Absents, excusés :** M. SIEMIATKOWSKI, M. VANOVERSCHELDE, Mme CALOONE, Mme LEBLANC, M. MAERTEN, Mme LENIERE, M. GHELEIN,  
**Pouvoirs :** Mme LEBLANC à Mme DEGRAVE, M. GHELEIN à Mme ROHART  
**Secrétaire de séance :** Mme VAN DE ROSTYNE

Les délibérations ci-dessous ont été adoptées :

N°	Objet
21	Décision modificative 1-2023
22	Décision modificative 2-2023
23	Convention relative à la création d'un passage piétons et à son entretien ultérieur
24	Tableau des effectifs des emplois à temps complet
25	Tableau des effectifs des emplois à temps non complet
26	Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
27	Fonctionnement de la garderie au 1 <sup>er</sup> septembre 2023
28	Projet de transformation de la C.C.FI. en Communauté d'agglomération – Extension/modification des compétences en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, de politique de la ville, d'équilibre social de l'habitat, d'aménagement de l'espace et d'accueil des gens du voyage
29	Projet de transformation de la C.C.F.I. en Communauté d'Agglomération – Extension des compétences Eau et Assainissement
30	Election d'un délégué suppléant au sein du S.I.E.C.F.
31	Modification des statuts du S.I.E.C.F (TE Flandre)
32	Périmètre du S.I.E.C.F. TE Flandre – départ de la commune de « Les Moeres »
33	Compétences transférées au S.I.E.C.F.
34	S.I.E.C.F. - Rapport d'activités 2022
35	Appel à projet du S.I.E.C.F. « Maîtrise de la demande en énergie » Programme 2023 – Rénovation des bâtiments publics
36	S.M.I.C.T.O.M. – Rapport d'activités 2022

Le procès-verbal complet sera disponible en Mairie ou consultable sur le site caestre.fr dès la validation par le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Le Maire  
Jean-Luc Schricke



La Secrétaire de séance  
Mme Marie VAN DE ROSTYNE

